

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 37 (1929)
Heft: 9

Artikel: Lettres inédits de Frédéric-César de la Harpe à Etienne Dumont et à la Famille Duval (1822 à 1831)
Autor: Martin, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-29154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LETTRES INÉDITES DE FRÉDÉRIC-CÉSAR
DE LA HARPE A ETIENNE DUMONT
ET A LA FAMILLE DUVAL
(1822 à 1831)

(*Suite.*)

ELECTIONS VAUDOISES

Mais la Harpe reprend la plume :

A Monsieur,

Monsieur J[acob] Duval de Cartigny,

M[embre] du C[onseil] L[égislatif],

Rue derrière les Granges, à Genève.

Laus[anne] r[ue] du Marterey,

le 28 gbre 1823.

Monsieur,

Je vais peut-être commettre une indiscretion. MM. Duméril, de l'Institut, et Julien, de la *Revue*, m'ont recommandé beaucoup un Espagnol qui fut longtemps bibliothécaire du r[oi] de Prusse, dont la santé est extrêmement délabrée, et auquel on a conseillé le séjour de Morges. C'est M. le Chevalier de Liagne, homme aussi distingué par ses connaissances étendues qu'intéressant par ses principes. — En qualité d'attaché au service de Prusse, il a obtenu un permis

de séjour, qu'on lui eut refusé sans cela dépourvu qu'il est des caractères de l'Espagne actuelle. — M. de Liagne a des amis en Angleterre auxquels il lui importerait de faire connaître sa position actuelle ; mais n'ayant aucune connaissance parmi les commerçants, il craint que ses lettres ne s'égarerent. Dépourvu moi-même de correspondants en Angleterre, je ne puis l'aider. Dans cet embarras, j'ai pensé que vous pourriez peut-être me donner quelques directions, pour acheminer les deux incluses que M. de Liagne m'a adressées avec la prière de les acheminer. Si vous ne pouviez, Monsieur, les faire passer sous le couvert de l'un de vos correspondants anglais, alors je vous prierais de me les renvoyer, je tâcherai de les adresser par l'Allemagne. — J'oubliais de vous dire que M. de Liagne était un ami particulier de l'illustre et infortuné Llorente.

Notre G[rand] C[onseil] a commencé ses séances extraordinaires pour s'occuper de la Procédure civile.

Demain il s'occupera d'une question électorale assez curieuse. Les opérations d'une assemblée électorale du cercle de Romanel ayant été annulées en mai dernier, pour cause de brigues et menées corruptrices, et une enquête judiciaire ayant été entamée pour connaître les coupables et les faire punir, il est arrivé que la même assemblée électorale, convoquée depuis, a élu le candidat exclu précédemment. Les opérations de cette 2^{me} assemblée ayant été légales, l'Elu ne peut être repoussé ; mais il s'agit de savoir s'il sera admis avant la clôture de l'enquête qui l'implique, ou si son admission sera ajournée jusqu'à son issue.

Lundi, on décidera si l'on doit accepter pour 10 000 £[ivres] l'offre qu'on fait au gouvernement des 3 poses de vignes achetées derrière Bourg, dans le but de les consacrer un jour à l'établissement d'un jardin cantonal d'instruction. Ces 3 poses ont coûté d'achat environ 24 000, dont

14 000 environ sont payées par une souscription ; en sorte que le gouvernement les obtiendrait pour 10 000 et retirerait, en attendant l'établissement du Jardin, un intérêt de 6 à 8 %. Malgré l'évidence des avantages résultant pour le public d'une pareille acquisition, il est probable que le Grand Conseil refusera d'y consentir, ce qui nous rendrait bien dignes d'Abdère ; mais la Suisse ne ressemble déjà point mal à cette ancienne république grecque.

Veillez, Monsieur, me rappeler au bon souvenir de tous les vôtres, et me pardonner l'indiscrétion que je commets en faveur du motif. Agréez aussi, je vous prie, les assurances de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très ob[éissan]t serviteur,

FRÉD.-C. DE LA HARPE

Alvarès-Augustin de Liano, ami du fameux Llorente (l'ancien Inquisiteur persécuté par l'Inquisition), fut attaché à la bibliothèque du roi de Prusse après avoir visité l'Italie et la France ; auteur d'ouvrages littéraires sur l'Espagne et le Portugal, nous le voyons ici en relations avec nos libéraux romands et avec deux Français qui sont ses répondants : Constant Duméril, le disciple de Cuvier, et Marc-Antoine Jullien, qui mena une vie aventureuse comme lieutenant de Robespierre sous la Terreur et compagnon de voyage de Bonaparte en Egypte avant de fonder, en 1817, la *Revue Encyclopédique*. Liano déjà malade devait mourir vers 1830.

Dans cette lettre, la Harpe abandonne le terrain de la grande politique européenne pour nous faire pénétrer dans les coulisses des élections vaudoises. Vous plaît-il de connaître le nom du député de Romanel invalidé pour cause de « brigues et menées corruptrices » ? C'est M. David de Saus-

sure, de la branche vaudoise de cette famille ; conformément à l'une des hypothèses de la Harpe, le Grand Conseil allait, le jour même où fut écrite cette lettre, suspendre la confirmation de la seconde élection jusqu'à jugement rendu sur l'affaire du mois de janvier (*Gazette de Lausanne* du 2 décembre 1823). Mais le 8 juin de l'année suivante, le mandat de M. David de Saussure devait en définitive être validé.

Quant aux trois poses de vigne situées derrière Bourg, la majorité du Grand Conseil refusa de les acquérir, la convention conclue « paraissant devoir entraîner l'Etat à de trop grosses dépenses », écrit la *Gazette* du 5 décembre. (Déjà la question des économies !) Voilà donc, au dire du grand Vaudois, sa patrie digne d'Abdère, la petite ville de Thrace dont les habitants avaient la réputation d'être stupides !

JOHN BULL ET SON MAMMON

Dans la lettre suivante, il est de nouveau question de Liano et de ses relations avec Bowring, secrétaire du Comité grec de Londres, ainsi que des méfaits politiques du gouvernement anglais :

A Monsieur,

Monsieur J[acob] Duval,
membre du Cons. Législatif, r. derrière les Granges,
à Genève.

Lausanne, 18 Fév. 1824.

Monsieur et cher Concitoyen,

Je commets encore une nouvelle indiscretion, mais c'est p[ou]r rendre service à un homme intéressant, qui m'a été recommandé par M. Duménil, qui est domicilié et griève-

ment malade à Morges. Il s'agit du Chev[alier] de Llano, Espagnol, bibliothécaire du R[oi] de Prusse, qui a obtenu la permission de se rendre en Suisse pour le rétablissement de sa santé. — Il désirerait faire parvenir l'incluse à M. Bowring qui est, je crois, celui qui est chargé de la souscription relative aux Grecs. — Mise à la poste tout simplement, cette lettre serait probablement ouverte, et peut-être interceptée. N'y aurait-il pas quelque moyen de la faire passer sous le couvert du commerce, et de la recommander ? Il n'est question, m'assure l'écrivain, que d'objets qui l'intéressent particulièrement et personnellement.

Je pense qu'on traite maintenant du prix moyennant lequel le min[istère] anglais accordera le *laissez passer* aux troupes espagnoles destinées à soumettre de nouveau les Colonies à l'Espagne, à étouffer la liberté dans le nouv[eau] monde, et à prévenir surtout la formation d'un intérêt américain, distinct de l'int[érêt] européen. — Quelle gloire pour John Bull, et surtout quel avenir pour son Mammon ! — Nous ne sommes nous autres que des imbéciles et des niais, avec nos idées de probité, d'humanité, de philanthropie : parlez-moi de l'Amérique sacrifiée aux manufacturiers monopoleurs, et aux privilégiés du Continent !

Veillez, je vous prie, faire agréer mes hommages respectueux à vos Dames, mes compliments à Messieurs vos frères et Messieurs vos fils, ainsi qu'à MM. Dumont et Rossi. Recevez, s'il vous plait, les assurances de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

v. t. h. et t. obt s^r

F.-C. DE LA HARPE

Ma femme a reçu aujourd'hui une lettre de M[adam]e Comte, qui a de bonnes nouvelles de son mari : elle compte aller le joindre en juin.

Le 6 février, quelques jours avant de prendre la plume, la Harpe avait sans doute conçu l'espoir, en lisant un extrait du *Sun* reproduit par le *Nouvelliste vaudois*, que le discours du trône britannique contiendrait « la pleine reconnaissance de l'indépendance des Etats de l'Amérique du Nord » ; mais, le 13 février, il avait été indigné d'apprendre que tout au contraire le ministre Canning avait déclaré : « Je ne fais, quant à moi personnellement, aucun doute que les métropoles n'aient le droit de reconquérir par la force leurs colonies. » — D'où la colère ironique de la Harpe contre John Bull !

« IL N'EST PAS DONNÉ A TOUT LE MONDE
D'ÊTRE UNE GROSSE BÊTE. »

Les lettres suivantes, adressées au jeune François Duval, nous ramènent à des préoccupations familiales et locales : la nièce dont il s'agit de préparer le mariage avec un Français, M. Bessirard de la Touche, était la jeune Alice Böhrling¹), née à Genève au début du siècle. — Le « Guillaume Tell », qui doit amener les Duval à Lausanne, est le premier bateau à vapeur qui ait navigué sur le lac Léman : construit à Bordeaux, il avait été lancé à Cologne le 28 mai 1823.

A Monsieur,

Monsieur F[rançois] Duval, auditeur,
rue derrière les Granges, à Genève.

Lausanne, 15 mars 1824.

Monsieur,

Il y a bien un peu d'indiscrétion à venir interrompre vos occupations. — Voici de quoi il s'agit. Ma femme a une nièce qui naquit à Genève et y fut baptisée. Aujourd'hui

¹ Renseignements obligeamment communiqués par M. Arthur Böhrlingk.

qu'elle habite Paris, il s'agit pour elle d'un établissement, et l'on demande son extrait de baptême dûment légalisé. Je joins sur un papier séparé les renseignements.

Voudriez-vous, Monsieur, avoir l'extrême bonté de demander l'extrait ci-dessus, de le faire légaliser conformément à vos lois, et de payer le nécessaire ? Je me chargerai de l'envoyer à Berne à une personne qui demandera la légalisation française ; en sorte que le soin d'obtenir celle-ci sera mon affaire. Comme les parties intéressées trouvent toujours les moments longs, je vous prierai de vouloir m'adresser ce papier dès qu'il sera obtenu. Ma femme vous remercie d'avance pour votre complaisance.

J'espère que vous êtes tous en bonne santé, quoique nous n'ayons pas eu le plaisir de vous voir depuis le commencement de ce long hiver. Veuillez, s'il vous plaît, me rappeler au bon souvenir de tous les membres de votre famille, en attendant que le Guillaume Tell les amène dans nos contrées lorsqu'elles seront verdoyantes.

On est fort occupé d'élections dans 20 de nos cercles. Les choses ne s'y passeront pas, je crois, d'une manière aussi belle que chez la grande nation ; mais, ainsi que répondait à un Baillif un homme de la campagne : Il n'est pas donné à tout le monde d'être une grosse bête. — Je crains pourtant que les choix ne se ressentent un peu trop de la tendance paysanocratique, dont nous commençons à éprouver la fâcheuse influence.

Agréé, Monsieur, avec mes excuses pour mon indiscretion, les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très ob[éissant] serviteur,

FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE

LA « PAYSANOCRATIE »

A Monsieur,

Monsieur F.-L. Duval, auditeur,
rue derrière les Granges, à Genève.

Lausanne, 24^e mars 1824.

Monsieur,

Agréer nos bien sincères remerciements pour la peine que vous avez eu l'obligeance de prendre, relativement à l'Acte de naissance de notre nièce Böhlingk. — Cet Acte doit malheureusement être accompagné d'un extrait de baptême, sans lequel le Curé qui doit prononcer la bénédiction s'y refuserait. Vous savez que la F[rance] est aujourd'hui livrée à la houaille noire. Veuillez donc, Monsieur, ajouter à votre première complaisance, celle de nous obtenir cet Extrait si nécessaire ; nous vous en aurons une bien grande obligation : Dieu sait, s'il ne pouvait pas être obtenu, si ma pauvre nièce ne devrait pas être baptisée de nouveau.

Nos élections sont terminées, sauf à Montreux, où il y a eu un dissentiment qui a forcé de suspendre les opérations, qui seront reprises vendredi. Les opérations de l'Ass[emblée] électorale de Payerne seront aussi l'objet d'une discussion animée dans notre G[rand] C[onseil] qui est convoqué pour le 5^e avril.

Il y a eu quelques bons choix ; mais la campagne continue à se montrer beaucoup trop exclusive, et la défaveur qu'elle témoigne pour tous ceux qui n'habitent pas les villages tend à créer une paysanocratie dont ma pauvre patrie se trouvera un jour très mal. — Ce qui manque presque partout, c'est l'Instruction civique du Peuple, et les magistrats républicains n'en sont pas plus partisans que les ministres des Rois. — La Suisse périra très probablement, pour n'avoir pas su mettre d'accord les principes qui servent de base à sa nou-

velle organisation avec l'Education de la grande masse de ses citoyens. Le peuple suisse n'est point élevé comme un peuple d'hommes libres devrait l'être : on ne lui dit rien de ses droits et de ses devoirs comme citoyen ; il connaît l'histoire des Israélites, mais il ignore la sienne. — Enfin la Suisse gouvernante toute entière est ennemie de la *Publicité*, la plus puissante de toutes les garanties. Les conjonctures exigeraient l'adoption d'une conduite bien différente.

Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir des membres de votre respectable famille, et agréez, s'il vous plaît, les assurances de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE

Les élections dont parle de la Harpe provoquèrent de vives protestations. A Montreux (Les Planches), il y eut des irrégularités et à Payerne des informalités : les députés de ces cercles ne furent pas admis le 9 avril 1824, et le 7 décembre, ceux des Planches furent invalidés (voir *Nouvelliste vaudois* de l'époque).

LA GRATITUDE DES RÉPUBLIQUES

Les lettres qui suivent ont pour destinataire Etienne Dumont. Si la Harpe continue à se plaindre de la « paysanocratie » vaudoise, le ton de ces missives est plus mesuré que celui des lettres à Duval.

A Monsieur,

Monsieur Dumont, membre du Conseil représentatif,
rue des Chaudronniers, à Genève.

Lausanne, 8^e fév[rier] 1825.

Monsieur,

J'ai reçu seulement, après midi, les prospectus que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avec votre obligeante

lettre du 5^e c[ouran]t. — J'espère toutefois que M. Chavannes, qui m'avait communiqué depuis deux jours votre projet, aura déjà transmis à son correspondant ma souscription.

C'est à mes yeux un devoir pour les citoyens d'un pays, lorsqu'ils ont une patrie, d'honorer la mémoire de ceux d'entr'eux qui ont bien servi celle-ci. Ce devoir est même d'autant plus impérieux que le pays est plus petit, puisque c'est l'un des plus puissants moyens pour nourrir l'esprit public, qui doit suppléer à la faiblesse des autres ressources. Je ne pense pas non plus que parcequ'on a reproché, à tort ou à raison, l'ingratitude aux anciennes républiques, ce reproche doive servir de base fondamentale à celles qui subsistent encore. — Oublier ceux qui ont bien servi la chose publique, c'est presque oublier celle-ci. — Genève s'est toujours bien montrée ; elle est en possession d'un esprit public que je désire être partagé par tant de contrées de la Suisse, où l'on ignore ce que c'est. Si l'on parvenait une fois à le faire comprendre par des exemples, ce serait déjà un grand pas ; celui que vous faites peut y contribuer, en donnant quelques développements de plus.

Retenu chez moi depuis près de 15 jours, par un rhume, je m'empresserai de faire distribuer les prospectus par quelques connaissances.

A peu près dans le même temps où vous perdiez M. Pictet, notre Canton perdait dans M. Reynier l'un de ses citoyens les plus distingués, et je rougis en pensant qu'un tel homme, qui n'était pas moins recommandable par ses vastes connaissances, ses travaux littéraires, et les grandes places qu'il avait remplies avec honneur, que par l'incorruptibilité, les habitudes et les vertus républicaines, avait été écarté de notre Grand Conseil, pour faire place à deux campagnards inconnus hors de leur cercle. Vous voyez, Monsieur, que

nous ne vous ressemblons guère. Au reste, ses collègues de la Société cantonale ont jugé qu'il lui était dû une réparation, et la notice nécrologique lue à notre dernière séance, a remis chaque chose à sa place, par un simple narré des faits.

Infiniment reconnaissant de votre offre obligeante, je m'empresserai, Monsieur, d'aller vous en remercier dès que je pourrai entreprendre la course de Genève.

Veillez, je vous prie, me rappeler au souvenir de MM. Duval, Bellot et Rossi, et recevoir les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

v. t. h. et t. ob^t serviteur,

F. C. DE LA HARPE.

Le Congrès des Et[at]s Unis vient de donner une bonne leçon à l'Europe continentale dans sa conduite envers La Fayette : c'est dommage que la Commission de Mayence n'ait pas à sa disposition 200 vaisseaux de ligne et 500.000 combattants pour châtier ces insolents. Quant à la France, je la compare à ces troncs bien noueux dans lesquels le fendeur a enfoncé cognée et coins sans pouvoir les retirer.

Le projet dont il est question dans cette lettre est celui d'ériger un monument à la mémoire de Pictet de Rochemont: Dumont, qui l'a proposé au Conseil général de Genève, et son correspondant vaudois s'en occupent avec M. Daniel-Alexandre Chavannes, professeur honoraire à l'Académie de Lausanne, qui devait être l'un des exécuteurs testamentaires de La Harpe. M. Reynier, auquel avait été préféré par les électeurs un paysan obscur, était mort le 17 décembre 1824 ; après avoir été directeur général des domaines de l'Egypte, puis du royaume de Naples, il était devenu intendant des postes du Canton de Vaud et avait publié diverses notices d'économie rurale.

La Fayette fit, en 1824 - 1825, un voyage triomphal aux Etats-Unis ; le 7 décembre 1824, il fut accueilli en grande solennité par le Congrès qui, peu de temps après, le gratifia d'une somme de 200.000 dollars (*Gazette de Lausanne* du 4 février 1825).

La « Commission de Mayence », commission centrale d'enquête policière de quelques Etats, s'occupait des relations des accusés avec les révolutionnaires de divers pays d'Europe : elle ne pouvait être en odeur de sainteté auprès de La Harpe !

LA CENSURE

(Sans date ni adresse, mais certainement destinée à Dumont et écrite en mai ou juin 1825.)

Monsieur,

Veillez recevoir quelques exemplaires de la notice nécrologique incluse, dont j'ai dû m'occuper, pour obéir aux vœux de notre société cantonale. Je vous prierais de bien vouloir en offrir des exemplaires à MM. Duval, Rossi, Bellet et Simonde-Sismondi en leur offrant mes compliments.

Vous devez être bien satisfait de vos amis d'Angleterre. Il paraît au reste que le vent du N.-E. et de l'E. balayera définitivement du continent européen les idées libérales, en exceptant peut-être les marais de la Hollande, qu'on abandonnera aux fureurs de l'océan, et aux malheureux qui persistent à s'y nicher, et auxquels on permettra d'avoir quelques principes à condition de les garder exclusivement pour eux.

Nos voisins, les Chinois occidentaux, viennent de résoudre le brillant problème d'imposer 1 milliard sans qu'il en coûte

une obole à ceux qui payent. Convenez, Monsieur, que nous sommes heureux d'être trop bêtes pour ne pas sentir assez bien tout cela !

Il a paru sur notre Constitution un pamphlet qui a fait quelque bruit, parceque la Censure ayant refusé la permission de l'imprimer ici, s'est fâchée de l'annonce qu'il s'y vendrait chez le libr[aire] Fischer. Si l'auteur eût mieux étudié cette Constitution, et s'il eût connu comment elle se développe, il aurait pu faire d'excellentes observations. Il paraît au contraire avoir voulu complaire à la redoutable aristocratie des campagnes, qui, devenue la maîtresse des élections et des autorités supérieures, prépare à notre patrie des souffrances dont aucun remède constitutionnel ne peut nous préserver. La discussion libre des questions d'un intérêt national pourrait peut-être arrêter le mal, en dévoilant ce qui existe ; mais il n'est pas bien sûr que les meneurs de cette aristocratie veuillent que la *Censure* respecte toutes les discussions relatives à nos affaires intérieures, lorsque la prolongation de sa durée sera demandée.

Il est curieux de voir comment partout le mot d'ordre est donné contre la publicité. On en sera bientôt réduit aux points d'admiration que Schlötzer plaçait après l'impression des mesures administratives dont il rendait compte dans son célèbre journal.

Veillez, je vous prie, en me rappelant au souvenir de M. Duval, agréer les assurances de ma haute considération et de mon sincère attachement.

Votre très humble et très ob^t. s[erviteu]r,

Fréd. Cés. DE LA HARPE.

La notice nécrologique dont il est ici question est évidemment celle dont parlait la Harpe dans sa précédente lettre, et qui était destinée à célébrer les mérites de Reynier. La

présente missive doit par conséquent avoir été écrite quelques semaines plus tard, vraisemblablement à la fin du printemps de 1825. Nous en trouvons la confirmation dans l'allusion faite par la Harpe à la réduction du taux de la rente des « Chinois occidentaux » ; le polémiste vaudois avait employé la même expression pour désigner les Français dans une lettre adressée à Alexandre I^{er} le 16 mai 1811 (Böhtlingk, tome II, p. 231). Or le vote par lequel la Chambre des députés avait adopté la loi de M. de Villèle était survenu le 27 mars 1825, et peu de temps après la Chambre des pairs avait confirmé cette décision.

La Harpe ne peut se tenir, d'autre part, de lancer une épigramme au gouvernement anglais.

Schlötzer, l'historien allemand dont parle l'écrivain, avait publié notamment les *Lettres pour Eichstedt*, en faveur de la liberté de la presse chère au grand libéral vaudois.

Quant au « pamphlet paysanocratique » sur la Constitution vaudoise, il s'agit de la brochure d'Eugène Monod, avocat à la Cour d'appel, intitulée *De la Constitution du Canton de Vaud*, et qui parut en 1825 à Genève chez Paschoud et à Lausanne chez Fischer ; l'auteur (p. 65 à 68) prend effectivement la défense d'une forte représentation des paysans dans les Conseils. Le conflit avec la censure vaudoise, dont parle la Harpe dans sa lettre, fait l'objet d'un exposé du même Monod : *De la Censure dans le Canton de Vaud* (à Genève, chez Lador, libraire, 1825). Enfin des *Réflexions sur la brochure de M. Eugène Monod* furent publiées sans nom d'auteur (chez Paschoud à Genève en 1825) par Octave-Louis de la Harpe, cousin germain de Frédéric-César.

(A suivre.)

Jean MARTIN.
